



PAVILLONS DE BERCY

Magic Mirror





Table des matières

Le Magic Mirror	3
Prestations.....	5
Prestations artistiques.....	7
Les fonds de photographie forains	8
Lots forains	9
Our CSR Approach	12
Plan technique.....	13
Plan d'ensemble et vue générale	14
Conditions générales de vente	15





Le Magic Mirror

UN ESPACE DE RÉCEPTION DE PRESTIGE

Cette salle circulaire des années 20 est une pièce authentique du patrimoine festif. Son nom lui vient des innombrables miroirs biseautés qui la composent. Son décor prestigieux et ses panneaux en acajou recréent une atmosphère intime et feutrée qui en fait un lieu de convivialité chaleureux.

UN ÉVÈNEMENT D'EXCEPTION POUR VOS INVITÉS

Particulièrement adaptée aux événements de petite taille, elle réjouira vos invités qui seront plongés dans l'univers d'une salle de spectacle de la Belle Epoque. Elle est idéale pour des présentations de produits, conférences de presse ou réunions de travail. Elle peut également être l'écrin d'un dîner de prestige. Cette salle rend vos événements exceptionnels.

LES ORIGINES DES MAGIC MIRROR

On en compte seulement six dans le monde qui soient d'origine, dont celui-ci, datant de 1924. À l'image des carrousels-salons qui amenaient la fête foraine de ville en ville, « cathédrales laïques qui eussent été classées si elles n'avaient été nomades », les « Magic Mirror » apportaient la danse et la fête dans les villages. Cette salle est un véritable puzzle, composée d'une structure faite de milliers de pièces de bois et de plusieurs centaines de miroirs biseautés.

CAPACITÉS

Cocktail
Jusqu'à 150 pax

Conventions
Jusqu'à 150 pax

Dîner assis
Jusqu'à 100 pax



LES ATTRACTIONS FORAINES

Avec la location de la salle nous vous offrons ces trois attractions.

Nos attractions étant authentiques, certaines peuvent être modifiées ou indisponibles pour cause de restauration. Les lots à distribuer sont à la charge de l'organisateur.



Toupie hollandaise

Le but de ce jeu de hasard est de faire sonner la cloche à l'aide d'une toupie.



Billards japonais (x1)

Ancien jeu qui consiste à lancer des boules de bois dans des trous numérotés pour faire le meilleur score.



Piano mécanique

Fabriqu      Chicago dans les ann  es 1920, cet anc  tre du juke-box fonctionne gr  ce au carton perfor   qui fait jouer le trio d'instruments cach      l'int  rieur.

Nos attractions   tant authentiques, certaines peuvent   tre modifi  es ou indisponibles pour cause de restauration.
Les lots publics sont    la charge de l'organisateur.



© Pavillons de Bercy

Prestations

PRESTATIONS COMPRISES DANS NOS TARIFS

- Un régisseur pour préparer votre manifestation et assurer son bon déroulement
- Une sonorisation d'ambiance avec un micro pour de courtes allocutions
- L'éclairage scénarisé et de mise en valeur des collections
- Service de surveillance
- Deux heures de démontage au-delà des horaires de fin contractuelles (en soirée uniquement) selon le nombre de participants (voir cahier des charges)
- Le personnel d'animation pour les attractions foraines
- Un piano mécanique

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

Fournies par les Pavillons de Bercy

Heures supplémentaires (selon disponibilité) :

- Heures de montage ou de démontage : **390 € HT/heure et par bât.**
- Heures en exploitation au-delà de 24h : **850 € HT/heure et par bât.**
- Pour les événements en journée, les espaces doivent être impérativement libérés dans leur totalité (démontage et reprise du matériel effectués) au plus tard à 16h. Extension dérogatoire jusqu'à 17h. Heure supplémentaire (de 16h à 17h) : **1 350 € HT/heure et par bât.** Au-delà, nous consulter. Heure supplémentaire au-delà de 02h : **1 350 € HT/heure et par bât.**

Privatisation et utilisation des espaces extérieurs (rue-jardin) :



- Moins de 500 personnes : 3 000 € HT par espace
- Plus de 500 personnes : 3 800 € HT par espace

Équipement matériel :

- Musée des Arts Forains : possibilité d'une sonorisation pour conférence : 600 € HT (descriptif, contacter régie générale).
- Musée des Arts Forains : sonorisation pour DJ (obligatoire pour cet espace) : 490 € HT
- Scène (juponnée avec moquette) : 18 € HT / m² selon disponibilité
A noter : la salle du Musée des Arts Forains n'est pas équipée de scène
- Dais de jonction éclairé entre le Musée des Arts Forains et le Théâtre du Merveilleux : 2 900 € HT (chauffage en option : 490 € HT)

Redevance traiteur non agréé :

5 € HT par invité à acquitter pour tous les traiteurs non agréés (voir liste).

A noter : pour un traiteur non agréé, vous devez transmettre impérativement le cahier des charges et pouvez être tenu responsable en cas de son non-respect. Liste des traiteurs agréés nous consulter.

Service de surveillance complémentaire :

Obligatoire pour tout événement : 430 € HT par agent nécessaire.

Agent de nettoyage :

Obligatoire pour les soirées dansantes : 330 € HT (forfait 6h par tranche de 400 pers.)

Tapis de danse :

Obligatoire pour les soirées dansantes durant lesquelles du champagne est servi ou si installation du bar côté piste de danse : 500 € HT.

Permanence ménage :

Agent de ménage salle et sanitaires : 430 € HT par salle (forfait)

PRESTATIONS EXTÉRIEURES À PRÉVOIR

Mobilier :

Tables, chaises, vestiaire (portants et cintres), etc. ... (consulter le traiteur).

Équipement technique :

Sonorisation, écran, vidéoprojecteur, etc (voir liste partenaires en annexe)

**Tarifs valables à partir du 1 mai 2022. Prix Hors Taxes (TVA : 20 % en sus)*



Prestations artistiques

NUMEROS D'ARTISTES VISUELS

Artiste visuel en close-up ou déambulation

Echassier, jongleur, contorsionniste, équilibriste, magicien close-up, silhouettiste, caricaturiste, duo de souplesse, cartomancienne, hypnotiseur, claquettiste)

830 € HT par artiste

Numéros aériens

Tissu : 960 € HT par passage

Autre agrès à partir de 960 € HT par passage

À noter :

Pour des raisons de sécurité et d'assurances, seuls les numéros aériens proposés par les Pavillons de Bercy sont autorisés à se produire dans nos salles.

Il n'est pas possible de réaliser des numéros aériens dans la salle du Magic Mirror.

MUSICIENS ET ORCHESTRES

Orchestre Tzigane

3 musiciens : 1 850 € HT

4 musiciens : 2 500 € HT

190 € HT SACEM

Orchestre New Orleans

Uniquement dans les salles Salons Vénitiens et Théâtre du Merveilleux

3 musiciens : 2 200 € HT

190 € HT SACEM

Musicien seul

Joueur d'orgue ou accordéoniste

830 € HT par artiste

70 € HT SACEM

Duo

Joueur d'orgue et chanteuse de rue

1 400 € HT par artiste

110 € HT SACEM

Durée de performance variable selon les artistes retenus. Prévoir un repas par artiste.

Pour des raisons de nuisances, le niveau sonore est limité à 92DB et 75DB dans la salle du Magic Mirror



Les fonds de photographie forains

Grâce à nos fonds de photographie, vos invités vont pouvoir devenir de véritables stars et se mettre en scène dans des décors conçus pour nos espaces. Ils pourront ainsi s'asseoir sur la lune, se transformer en astronaute ou même en danseuse de Cancan.



La comtesse
1 personne



Le Pape
1 personne



Carte postale
2 personnes



L'altère
Accessoire photo

A l'unité 200 € HT *



La lune
1 ou 2 personne(s)



L'astronaute
1 ou 2 personne(s)



Le tapis volant
1 personne



Le cancan
2 personnes

A l'unité 600 € HT *



L'haltérophile
3 personnes



Femme Fleur
1 personne

A l'unité 480 € HT *

A l'unité 800 € HT *

Fond numérique :
Costume de rêve
qui se modifie grâce
à des projections
vidéo.

Tous les fonds et décors photographiques sont soumis à disponibilité. Fonds pour enfants sur demande.

**Possibilité de package*



		
MAGNET 90 € pour 25 unités 🇫🇷 Visuels des Pavillons de Bercy pouvant être adaptés en fonction de la salle dans laquelle se déroule votre événement.	CARTES POSTALES A6 (10,5 x 14,8 cm) 40 € pour 50 unités 🇫🇷 Visuels des Pavillons de Bercy pouvant être adaptés en fonction de la salle dans laquelle se déroule votre événement.	CARTES POSTALES A5 (14,8 x 21 cm) 12 € pour 10 unités 🇫🇷
		
SACHETS DE GRAINES À PLANTER 30 € pour 10 unités 🇫🇷 Sachets de graines à planter à l'image des Pavillons de Bercy	TOTE BAG 10 € à l'unité Visuel des Pavillons de Bercy. Fabrication hors UE, impression en France.	MANÈGE À CHAISES VOLANTES 20 € l'unité Chaque manège est fourni dans une boîte en carton individuelle.
		
MANÈGE À AVIONS 16 € l'unité Chaque manège est fourni dans une boîte en carton individuelle.	BOÎTES À MUSIQUE 60 € pour 10 unités	ANIMAUX CONTORSIONNISTES 200 € pour 50 unités

🇫🇷 Fabriqués en France.

Les commandes sont établies sur un **bon de commande** à [télécharger ici](#).



VISUELS CARTES POSTALES ET MAGNETS

Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) uniquement



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) uniquement



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) et **magnet** (7,8 x 5,4 cm)



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) et **magnet** (7,8 x 5,4 cm)



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) et **magnet** (7,8 x 5,4 cm)



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) uniquement



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) uniquement



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) uniquement



Visuel disponible en **magnet** uniquement (7,8 x 5,4 cm)



Visuel disponible en carte postale **A5** (14,8 x 21 cm), **A6** (10,5 x 14,8 cm) et **magnet** (7,8 x 5,4 cm)



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) et **magnet** (7,8 x 5,4 cm)



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) et **magnet** (7,8 x 5,4 cm)



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) uniquement



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) et **magnet** (7,8 x 5,4 cm)



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) uniquement



Visuel disponible en carte postale **A5** (14,8 x 21 cm) et **magnet** (7,8 x 5,4 cm)



Visuel disponible en carte postale **A6** (10,5 x 14,8 cm) uniquement





Our CSR Approach

The Pavillons de Bercy - Musée des Arts Forains are ISO 20121 certified for their event activity.

This international standard, dedicated to the events industry, reflects our commitment to hosting more sustainable and environmentally responsible events. For our clients and partners, this certification guarantees that we do everything possible to help you create a more responsible event. To achieve this, our organisation is built around **three main objectives**:

ENVIRONMENTAL

Control our environmental impact through a circular economy approach.

SOCIAL

Promote quality of life at work for our employees.

ECONOMIC

Maintain and develop our museum-show model.

We want this approach to extend beyond our organisation in order to benefit and raise awareness within our wider ecosystem. From the very beginning of your project, simple actions can already make a difference.

WHAT YOU CAN DO

- ✓ Anticipate actual needs to avoid waste (catering, goodies)
- ✓ Choose responsible suppliers and service providers
- ✓ Encourage your guests to use low-carbon transport options and anticipate the needs of guests with disabilities whenever possible
- ✓ Communicate responsibly (limited printing, digital materials)
- ✓ Measure and highlight responsible initiative with your guests and partners
- ✓ Recover and repurpose waste. To support you in this approach, providers such as [Savr](#) and [Muto](#) offer practical and easy-to-implement solutions for events

ON OUR SIDE, WE COMMIT TO

- ✓ Limiting energy consumption
- ✓ Providing you with a list of suppliers including committed and local partners
- ✓ Offering a venue accessible via Metro Line 14, equipped for guests with reduced mobility
- ✓ Providing a venue with sustainable scenography integrated through its heritage objects
- ✓ Preserving historic fairground attractions that require very little energy
- ✓ Offering a range of gifts and products made in France or Europe

SPOTLIGHT ON COMMITTED PROVIDERS



At events, 1 meal out of 10 is thrown away, while at the same time, 1 in 5 people in France faces food insecurity. [Savr](#) was created to help reduce this contradiction by enabling event professionals to safely donate surplus food to charities.



Meanwhile, [Muto](#) tackles the issue of waste generated by event scenography by encouraging reuse and giving a second life to fittings and materials that are often designed for single use.

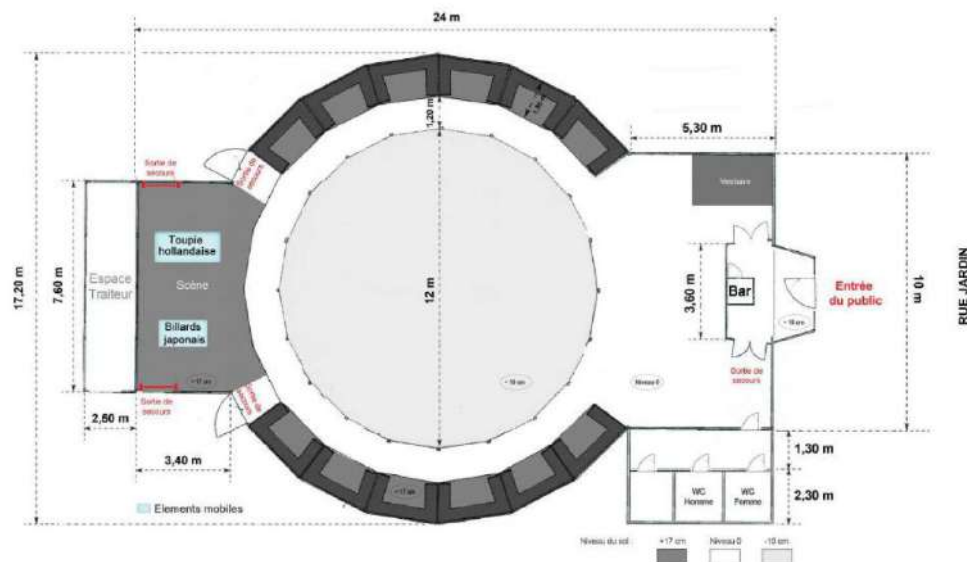


Plan technique

Surface : 300 m²

Entrée : 10 rue Lheureux

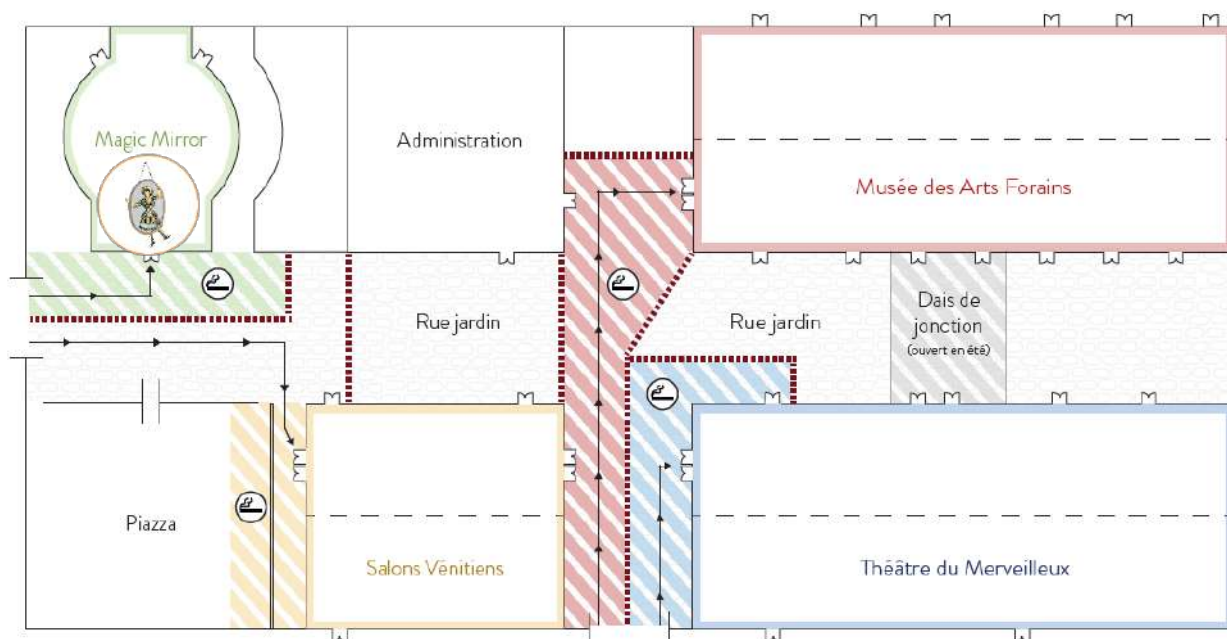
Capacité maximum : 200 personnes



Electricité	Branchements d'appoint Prises 16 A (type domestique)	
Eclairage	Système géré par console DMX 32 voies Gestion de l'éclairage par le régisseur de la salle en fonction du type d'évènement	
Son	Diffusion Multidiffusion	Sources 1 Lecteur USB 1 Micro HF 1 Entrée auxiliaire minijack
Office traiteur	Accès de plain-pied / Déchargement à proximité Superficie : surface libre de 19m ² / Point d'eau + évier	
Equipements possibles par des prestataires extérieurs	Lumière	Puissance disponible 18 Kw Branchements : Prises 16 A (type domestique)
	Son	Pour toute installation complémentaire, consulter le régisseur



Plan d'ensemble et vue générale





Conditions générales de vente

Article 1.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont relatives à l'activité événementielle des Pavillons de Bercy. Elles constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés à ses clients par Favand & Associés S.A.S.

Article 2. Information.

Des informations sur les espaces et prestations offerts à la clientèle peuvent être obtenues aux jours et heures ouvrables. L'envoi de documents promotionnels relatifs aux Pavillons de Bercy (dépliants, bulletins d'information, autres instruments publicitaires) n'engage Favand & Associés S.A.S. qu'au regard des lois et règlement concernant la véracité de la publicité. Il ne crée aucune obligation juridique particulière envers un éventuel client en l'absence d'engagement des deux parties pour une prestation dûment désignée.

Article 3. Inscription d'options de date de 1er et 2nd rang.

Favand & Associés S.A.S. offre la possibilité d'enregistrer deux options de date pour la même manifestation. Ces options peuvent être du 1er ou du 2nd rang. Toute demande (y compris une demande de renouvellement d'option) est prise en compte lorsqu'elle est formalisée par écrit (courrier, fax, Email,...).

Pour une même date, l'option du 1er rang est prioritaire tant que l'option du 2nd rang n'a pas fait l'objet de la manifestation d'une volonté de confirmation de la part de son titulaire, celui-ci se déclarant prêt à exécuter sans délai les conditions requises à cet effet à l'article 5.

Dans un tel cas, l'optionnaire prioritaire de 1er rang, consulté par Favand & Associés S.A.S., dispose de 24 heures ouvrables pour confirmer son option. Sans réponse de sa part à l'expiration de ce délai, son option est caduque.

Article 4. Durée de validité des options.

Sous réserve de l'application de l'article 3 alinéa 3 ci-dessus, les options sont valables 10 jours ouvrables pour une manifestation devant se dérouler dans un délai inférieur à un mois.

Pour une manifestation devant se dérouler dans un délai de un à dix mois, les options sont valables 30 jours et renouvelables une fois.

Pour une manifestation devant se dérouler dans un délai supérieur à dix mois, les options sont valables 2 mois et renouvelables une fois.

Toutefois, sauf accord du service commercial, cette prolongation ne pourra s'exercer qu'en 2nd rang et ce quel que soit le rang d'origine

Article 5. Conditions de confirmation des options.

Une option ne sera confirmée et transformée en réservation ferme, qu'à partir de la réception au siège Favand & Associés S.A.S. du devis signé portant la mention écrite manuscrite « Bon pour accord », obligatoirement accompagnée d'un chèque d'un montant représentant l'acompte indiqué au devis.

Article 6. Devis et contrat.

Un devis est remis sur sa demande au client-organisateur. Le devis comporte obligatoirement avec leur identification, la désignation des espaces proposés, la durée d'occupation et leur coût de location, ainsi que la nature et le coût des prestations annexes proposées. Les prix figurant au devis sont fournis pour la prestation et la date envisagées.

Le devis mentionne un délai d'acceptation et indique les conditions de validité des options et celles de réservation ferme. Il indique le montant de l'acompte à verser en vue de confirmer la réservation, soit 50 % du montant TTC du devis, faisant l'objet d'un chèque à

l'ordre de Favand & Associés S.A.S. Dès réception de l'acceptation du devis et de l'acompte visé ci-dessus, Favand & Associés S.A.S. soumet à la cosignature du client-organisateur, un contrat de prestation de services portant sur la mise à disposition de locaux et de prestations de services d'accompagnement. Dès signature, ce contrat de droit commercial lie les parties pour l'exécution des engagements pris.

Article 7. Engagements contractuels.

La cosignature du contrat emporte la pleine acceptation par le client-organisateur des documents ci-après dont la communication lui est donnée Favand & Associés S.A.S. et qu'il déclare lus et acceptés :

- Les présentes conditions Générales de Vente,
- Le Cahier des Charges des Pavillons de Bercy, comportant le Cahier des Recommandations Générales, les Conditions d'accès et d'occupation, et les Prescriptions Techniques et de Sécurité.
- Le Cahier des Prescriptions Particulières aux Traiteurs
- En cas d'intervention d'un traiteur non-agrée, ce dernier devra fournir la déclaration d'intention prévue à cet effet dûment complétée et verser une caution de 1000 €. Dans ce cas une redevance de 3 € HT par personne sera facturée au client organisateur.

Article 8. Remise d'un dossier de spécifications.

Lors de la signature du contrat, le client s'engage à remettre aux Pavillons de Bercy, au plus tard 10 jours avant la manifestation, un « dossier de spécifications » dûment rempli et destiné à préciser à l'intention du prestataire de l'espace et des équipements périphériques, les conditions de déroulement de la manifestation et des installations envisagées, ainsi que la liste des sous-traitants, les effectifs et la qualité des personnels engagés.

Toutefois la remise du dossier de spécifications devra intervenir en temps utile avant la manifestation, dès lors qu'une ou des autorisations ou une consultation de leurs services, seraient exigées par les autorités chargées de la sécurité du public.

Article 9. Conditions licites de la manifestation.

Il est rappelé que le contrat ne peut être valable que pour l'organisation de manifestations conformes aux prescriptions légales et réglementaires concernant notamment les bonnes mœurs, la paix publique et l'organisation de réunions. Favand & Associés S.A.S. se réserve un droit de récusation qu'elle pourra mettre en œuvre à tout moment sitôt qu'elle aura eu connaissance de la non-conformité de l'objet de la manifestation. Le client ne pourra en aucun cas céder le bénéfice du contrat sans l'accord écrit de Favand & Associés S.A.S.

Article 10. Payment terms for the services.

Le contrat comporte le prix des prestations telles que proposées au devis et acceptées par le client. Un avenant sera établi en ce qui concerne les prestations annexes, telles qu'elles résultent de l'accord des parties.

Les prix sont majorés des taxes aux taux en vigueur à la date de facturation. Tout règlement doit être effectué par chèque ou par virement au nom de la Favand & Associés S.A.S. Les sommes restant dues après encaissement de l'acompte, sont payables au plus tard 48 heures avant le jour de la manifestation.

Article 11. Indemnité d'annulation.

En cas d'annulation ou report de la manifestation, une indemnité sera due à Favand & Associés S.A.S., calculée selon les conditions ci-après sur la base du montant mentionné au contrat et sur les avenants éventuels :

- Plus de 120 j avant la manifestation : 10%

- Entre 60 jours et 120 jours : 30%
- Entre 10 jours et 60 jours : 50%
- Moins de 10 jours : 100%

Toute annulation ne sera prise en compte que dès réception d'une lettre recommandée du client. Dans l'impossibilité de disposer des locaux loués au jour et à l'heure prévus, pour toute cause non imputable à Favand & Associés S.A.S., celle-ci ne saurait être tenue qu'au remboursement des sommes déjà versées.

Article 12. Assurances.

12.1. Assurance-Dommages.
(cf. article 4 alinéa 1 du cahier des charges) Outre la valeur pécuniaire des objets exposés, la collection présente un intérêt exceptionnel par son caractère unique Favand & Associés S.A.S. se doit de préserver ce patrimoine lors des manifestations et demande au client-organisateur de prévoir une assurance responsabilité civile en conséquence. Celle-ci sera incluse dans une garantie des dommages corporels, matériels et immatériels dans des conditions visées au Cahier des Charges des Pavillons de Bercy et par le contrat.

Le client-organisateur peut au moment de la signature du contrat ou de la rédaction du bon de commande, soit souscrire une assurance responsabilité civile proposée par Favand & Associés S.A.S., soit fournir à Favand & Associés S.A.S. une attestation d'assurance dont les montants de garantie devront être au moins égaux à ceux exigés dans le Cahier des Charges des Pavillons de Bercy.

12.2. Renonciation à recours.

Dans l'hypothèse où il ne souscrirait pas le contrat d'assurance proposé par Favand & Associés S.A.S., le client-organisateur renonce à tous recours contre elle et s'engage à obtenir la même renonciation à recours de ses assureurs.

Le client-organisateur renonce à tous recours de responsabilité contre Favand & Associés S.A.S. à raison des locaux loués et des prestations de services accomplies pour son compte, et plus spécialement en cas de vol ou autres actes et délits commis à l'intérieur des locaux, ou au cas où les lieux viendraient à être détruits en totalité ou en partie, ou expropriés.

Article 13. Litiges éventuels.

Tout manquement à tout ou partie des dispositions ci-dessus entraînerait la suspension immédiate par Favand & Associés S.A.S. des prestations et engagements en cours et la mise en œuvre des procédures de règlement, générales ou particulières, prévues dans ce cas.

Passé un délai de 15 jours après la manifestation, aucune contestation ou réclamation sur les prestations fournies par Favand & Associés S.A.S. ne sera plus prise en compte.

Tout litige survenant à propos du contrat ou de son interprétation, des présentes conditions générales de vente sera de la compétence des Tribunaux ressort Favand & Associés S.A.S.. Les parties élisent domicile en leur siège social respectif. Le présent contrat est régi par le droit français.

Article 14.

Favand & Associés S.A.S. se réserve le droit de modifier ou de compléter sans préavis, les présentes dispositions ainsi que les dispositions des cahiers des charges dans l'intérêt de l'ordre public et de sécurité, du respect des personnes et de protection du site et du patrimoine.